

vrait être calculé de façon à couvrir de telles pertes. Il est difficile de concevoir comment une propriété, représentant une valeur aussi grande, puisse être disparue ; on en a signalé un exemple dans l'entrée suivante du journal, 30 Juin, 1858—"Compte de réserves à compte suspendu, pour montant de coke dont il n'a pas été rendu compte à Hadlow, porté à compte suspendu, journal No. 2, fol. 452, pour constater, si possible, ce qui en est advenu ; mais comme on ne put jamais s'en faire rendre compte, le montant est maintenant reporté £782.6.10 \$3,129.38."—Le prix indique qu'il devait y avoir eu 700 ou 800 tonneaux de coke ainsi perdus. Pour que de tels manques soient arrivés, il faut qu'il y ait eu beaucoup de négligence, pour ne pas dire de la fraude peut-être ; mais le gros du déficit est provenu probablement de la négligence à marquer, ou d'avoir marqué des quantités insuffisantes, ou à des taux insuffisants, aux divers services, pour lesquels ces articles furent livrés. Le déficit, dans tous les cas, devrait être départagé entre capital et revenu, quelque peu dans la proportion dans laquelle les approvisionnements et le combustible avaient été émis aux divers comptes. Maintenant un montant considérable d'approvisionnements est émis en à-compte de capital, et quelque combustible, grâce à l'intervention du pouvoir locomoteur, finira par lui être imputé aussi ; mais, par-delà, la plus grande partie du combustible, et une forte somme pour approvisionnements, auraient plutôt dû être imputées à revenu, spécialement parceque les principaux approvisionnements, qui sont émis au compte de capital, sont d'une nature à paraître le moins sujets à être affectés par le gaspil ou la destruction fortuite. Nous n'essaierons pas de faire une distribution exacte d'après ce principe, ni non plus, cela est-il nécessaire à notre dessein actuel, encore que le transfert ait été fait pendant la période de temps dans laquelle nous avons circonscrit notre enquête, le déficit s'était apparemment accumulé depuis le commencement, et la proportion de tout ce qui était imputable à revenu, pendant ce laps de temps, pourrait à peine dépasser \$30,000 ou \$40,000. Depuis 1858, il n'y a pas eu de tels gros déficits, ou ils ont été couverts par le pourcentage, ajouté en faisant les prix du dehors. Il existe, toutefois, une différence considérable entre la valeur établie du fonds en mains et le montant sous lequel il appert dans les livres.

Il est un autre item considérable, qui a été imputé à capital, qui exemplifie la nécessité d'établir un fonds réservé, savoir : la dépense qui a suivi l'explosion du vapeur, à Longueil, en 1856, s'élevant à \$51,021.20. Il fut tenu, pendant quelque temps, comme compte ouvert au grand livre, et fut définitivement fermé en 1858, par le transfert qu'on en fit à "travaux additionnels et surrogatoires (*extra*), division de l'est," au compte capital. Mais une éventualité de ce genre n'a certainement rien à démêler avec capital, et encore moins avec travaux surrogatoires (*extra*) ; il se pourrait bien, cependant, qu'on ne pourrait l'imputer justement au revenu de l'année particulière, témoin de cet accident. S'il y avait eu un compte réservé d'établi, auquel des réparations d'un genre extraordinaire eussent été imputables, un item, comme celui dont il est question, aurait fort bien pu y trouver sa place ; et si une certaine proportion du compte réservé, disons 20 par cent, était imputée annuellement contre revenu, cela eût tendu à égaliser le montant annuellement recouvrable, comme le profit net